

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE VIC B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1896

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1896

UNE MÉDAILLE LIÉGEOISE INÉDITE



Grande médaille avec bélière et anneau.

Droit. Buste de trois quarts à droite, en fort relief et finement retouché au burin, de François-Lambert de Sélys, grand doyen du Chapitre de Liège.

Revers. Dans le champ sont gravées les armes du prélat (d'azur à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de sable), placées dans un cartouche de style Louis XIV et surmontées d'une couronne à neuf perles; en dessous, sur une bandelette, sa devise : VIRTUS IN CRUCE.

Cuivre doré.

Baron Ferdinand
de Sélys-Fanson.



François-Lambert de Sélys naquit à Liège le 29 auguste 1668, de François de Sélys, échevin de la Souveraine Justice et membre du Conseil privé, et de Jeanne de Liverlo.

Il appartenait à une famille dont plus d'un membre s'était distingué au service du pays.

Destiné à l'Église dès son jeune âge, il alla faire ses études au Collège liégeois de Louvain, puis à Reims et enfin, après avoir suivi les cours de droit à l'université de Pont-à-Mousson, il y prit ses licences le 6 octobre 1698.

En 1689, le Chapitre de Liège l'avait désigné comme coadjuteur de son oncle Arnold-Philippe de Sélys et, le 12 décembre 1698, il fut admis dans cette illustre compagnie en qualité de chanoine gradué.

Dès lors, François-Lambert ne cessa de prendre une part active au gouvernement de la principauté, et nous verrons qu'il eut bientôt l'occasion de servir son pays dans des temps difficiles.

Au début de la guerre de la succession d'Espagne, l'alliance du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière avec Louis XIV avait amené les Français dans le pays de Liège. La capitale elle-même n'avait pas tardé à tomber entre les mains des envahisseurs (novembre 1700). Le séjour des troupes françaises dans notre pays ne fut pas long, car, dès le mois d'octobre de l'année suivante, une armée des alliés, sous les ordres du duc de Marlborough, du comte d'Athlone et de Coehorn, les

força de repasser nos frontières et obligea le prince Joseph-Clément de Bavière, mis au banc de l'Empire, d'aller chercher un refuge à Bonn.

Ces succès des alliés avaient délivré les Provinces-unies de la perspective d'une invasion française et les États-Généraux, pour parer au danger d'une invasion future de leur territoire par le pays de Liège et la vallée de la Meuse, faisaient tous leurs efforts auprès de l'empereur Léopold pour qu'il leur permît de mettre désormais des garnisons hollandaises dans les citadelles de Liège et de Huy. Ils avaient, dans ce but, ouvert des conférences à La Haye.

En l'absence du prince, le Chapitre et le magistrat de Liège, d'accord avec le gouverneur impérial, résolurent d'envoyer en Hollande une députation chargée de défendre la neutralité du pays.

Le Chapitre chargea le tréfoncier de Sélvs du soin de le représenter à ces conférences et la régence lui adjoignit comme collègues les barons de Méan et de Horion.

Après d'assez longs pourparlers, ces députés obtinrent un arrangement stipulant que les Liégeois payeraient aux États-Généraux une contribution annuelle au moyen de laquelle ceux-ci s'engageaient à subventionner un corps d'armée destiné à faire cause commune avec les troupes impériales. « Par ce moyen, dit l'historien Bouille, » le pays de Liège fut délivré, non seulement des » demandes et contributions de la France, mais

» aussi des grosses tailles que les États-Généraux
 » lui demandaient chaque mois avant la prise
 » de cette ville (1) et qui auraient achevé de le
 » ruiner (2). » De retour à Liège, à l'issue de cette
 mission, François-Lambert de Sélys fut arrêté et
 incarcéré à la citadelle (13 avril 1703), sous l'in-
 culcation d'avoir conspiré avec la France contre
 les alliés. Il ne recouvra sa liberté que le 10 oc-
 tobre suivant, après que la femme qui l'accusait
 d'avoir ainsi trahi son pays, ayant été condamnée
 à mort pour de nombreux méfaits, eût avoué au
 moment suprême, que son accusation contre notre
 tréfoncier était calomnieuse et inventée par elle.

L'historien Foulon, en rapportant ce fait, ajoute
 que cette réhabilitation valut à François-Lambert
 de Sélys une lettre de félicitations des États-Géné-
 raux (3).

(1) Le 14 octobre 1702.

(2) Voy. BOUILLE, *Histoire de la Ville et Pays de Liège*, t. III, p. 522.

(3) Voy. FOULLON, *Historia Leodiensis*, t. III, p. 471.

Le hasard nous a fait découvrir le texte de ce curieux document, et nous avons pensé qu'il ne méritait pas de rester dans l'oubli. Le voici :

« MONSIEUR,

» Ayant reçu votre lettre du 21 de ce mois, nous avons bien voulu
 vous assurer, par la présente, que nous sommes entièrement persua-
 dez et convaincus de la fausseté des accusations, par lesquelles on a
 tâché de rendre suspecte votre conduite et qui ont donné lieu à votre
 arrêt duquel et de la parole que vous aviez donnée nous vous déchar-
 geons entièrement : mais aussi nous déclarons très volontiers que nous
 n'avons rien à votre charge étant fort indignez de ce qu'on a voulu
 vous imposer à votre désavantage.

» Nous espérons que cette affaire facheuse, dont l'issuë s'est tout à

Deux ans après ces événements, nous retrouvons Sélys à La Haye. Une nouvelle invasion du pays de Liège par les Français, en juin 1705, avait remis en question l'existence du traité de 1703 : les États-Généraux tenant plus que jamais, et pour cause, à leur barrière, faisaient de nouvelles instances pour pouvoir faire occuper par leurs troupes les citadelles de Liège et de Huy.

Dans cette occurrence, sur la proposition du Chapitre, on avait renvoyé en Hollande (octobre 1705) MM. de Méan, de Sélys et de Horion, avec mission d'obtenir le maintien de ce traité de 1703 qu'ils avaient autrefois aidé à conclure. Les députés rentrèrent à Liège l'année suivante, après avoir, une seconde fois, mené à bonne fin leurs négociations.

Le 31 mai 1709, François-Lambert de Sélys fut député par le Chapitre aux États du pays et cette mission lui fut confiée une seconde fois, le 15 novembre 1723. Dans l'intervalle, ses confrères l'avaient honoré de la dignité de grand doyen de la

fait tournée à votre honneur et vous doit donner une entière satisfaction, ne changera rien en votre conduite ni en votre zèle pour le bien public

» Nous vous prions de croire que nous sommes véritablement

» Monsieur, vos très affectionnez à vous rendre service

» Les États-Généraux des Provinces-unies des Païs-Bas.

» Par Ordonnance d'Iceux

» Du TOUR, *ut.*

FAGEL.

» à la Haye, ce 24. septembre 1703. »

cathédrale — (12 d'auguste 1710). Il était, depuis 1717, prévôt de Maeseyck, d'Hansinne, de Heusden et d'Hilvarenbeeck et proviseur du séminaire (1).

A la mort du prince Joseph-Clément de Bavière (1723), le Chapitre, lassé de voir le trône occupé par des princes d'origine étrangère, toujours les alliés de l'un ou de l'autre souverain puissant et entraînant par là le pays dans les malheurs de la guerre, forcés de plus par leurs nombreuses dignités de résider la plupart du temps à l'étranger, au grand préjudice de la marche régulière des affaires et de la tranquillité intérieure, résolut cette fois de confier le pouvoir à un prélat qui résiderait dans la capitale et digne par son mérite d'occuper cette charge suprême.

En présence de ce courant de l'opinion publique, le grand doyen de Sélys posa sa candidature et la manière dont elle fut accueillie ne laissa pas de lui en faire espérer le succès.

Malheureusement, il rencontra bientôt un concurrent redoutable en la personne du grand prévôt de Liège, Maximilien-Henri comte de Pottier. Il y avait en outre sur les rangs quelques prélats étrangers, mais comme ils n'avaient d'autres titres aux suffrages que leurs dignités et l'appui de leurs souverains, leurs candidatures, dans l'état actuel des esprits, jouissaient d'un succès fort médiocre (2).

(1) Voy. DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 370.

(2) Voy. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège* (1724-1852), tome I^{er}, p. 54.

Il en était bien autrement du grand prévôt : descendant d'une ancienne et importante famille du pays de Liège il avait, au cours d'une longue carrière, eu l'occasion de rendre maints services à la principauté ; aussi pouvait-il compter d'avance sur les suffrages de bon nombre de ses confrères.

Dans de pareilles conditions, il devenait certain qu'aucun candidat n'obtiendrait la majorité absolue des voix ; c'était pour le pays les graves inconvénients d'une élection contestée, la prolongation de l'interrègne et partant, celle des intrigues, suite nécessaire de toute vacance du siège.

Le grand prévôt et le grand doyen eurent alors l'abnégation bien rare de mettre le bien public au-dessus de leur propre gloire : l'un et l'autre retirèrent leur candidature et, d'accord en ceci avec le chapitre, ils convinrent de faire élire par leurs confrères celui de trois candidats désignés par le grand prévôt que choisirait le grand doyen. — Ainsi se fit l'élection de Georges-Louis de Berghes au trône épiscopal (7 février 1724).

Là se termine la carrière politique de François-Lambert de Sélys ; il mourut à Liège le 14 mars 1729.

Il nous reste, en terminant, à dire un mot de l'événement auquel la tradition rapporte l'origine de notre médaille : nous voulons parler de la reconstruction de l'Hôtel de ville de Liège.

L'ancienne « Maison de la Cité », communément appelée « la Violette », avait été ruinée de fond en

comble par les boulets rouges du maréchal de Boufflers, lors du bombardement de 1691. Les guerres continuelles de cette époque et la misère qui s'ensuivit n'avaient point permis aux magistrats de songer à reconstruire l'édifice. En 1714 seulement, le calme étant enfin rétabli, on put mettre la main à l'œuvre: la pose de la première pierre fut fixée au 14 août de cette année. Retenu à l'étranger et ne pouvant donc commencer par lui-même les travaux de maçonnerie, le prince Joseph-Clément de Bavière chargea du soin de le remplacer le grand doyen de Sélys, en lui recommandant d'entourer cette solennité de tout l'éclat possible.

La cérémonie se fit, et nos annalistes, en rapportant les détails de la fête, sont unanimes à constater que le grand doyen sut à merveille exécuter les ordres du prince, tant par le luxe qu'il déploya en qualité de représentant du souverain, que par les largesses qu'il fit au peuple et dont celui-ci conserva longtemps l'agréable souvenir.

Pour en perpétuer la mémoire, la régence fit encastrier dans une des murailles de la salle des Pas Perdus de la nouvelle « Violette » une plaque en marbre noir portant une inscription commémorative surmontée des armes du grand doyen et elle offrit à celui-ci la médaille décrite au début de cet article.

LÉON NAVEAU.
